

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DES HAUTES FALAISES
LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CAMPAGNE DE CAUX
ZA ROUTE DE BOLBEC
76110 GODERVILLE

Siège Social

Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. : 02 35 59 47 47
Email :
accueil76@normandie.chambagri.fr

N/Réf : IG/NM
Pôle Territoires et Environnement
Dossier suivi par Mme Juliette GIACOMAZZO
Ligne directe : 02.35.59.47.20
amenagement.urbanisme@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 31 août 2020

Objet : Avis simple dans le cadre de la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sur le projet de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du SCoT du Pays des Hautes Falaises

A l'attention de Monsieur Pascal CHENEAU

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 juillet 2020, vous nous transmettez la délibération de prescription de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du SCoT du Pays des Hautes Falaises et vous nous invitez à la réunion d'examen conjoint du 25 août 2020, conformément aux dispositions des articles R143-10 et suivants du Code de l'Urbanisme. Nous vous en remercions.

En retour et suite à la réunion d'examen conjoint, nous vous remettons notre avis sur ce dossier.

Cette procédure vise à permettre à la coopérative AGYLin, actuellement basée à Goderville, de poursuivre son développement sur le territoire des Hautes Falaises.

La société AGYLin est aujourd'hui enclavée dans le tissu bâti de la commune de Goderville. Cette situation génère à la fois des contraintes de fonctionnement (normes de sécurité importantes), mais également des contraintes de développement pour l'activité, qui a besoin de s'étendre en réalisant de nouvelles lignes de teillage et en créant de nouvelles capacités de stockage pour faire face à la demande économique.





Nous comprenons que la solution est de construire une nouvelle usine, sur un site plus approprié. La société a l'opportunité d'acquérir un ancien corps de ferme sur le secteur agricole de « la Veslière » à l'entrée de Goderville, aux abords immédiats de la RD 925. En effet, compte tenu de sa zone d'influence et de chalandise actuelle, ainsi que de la faible mobilité de ses salariés, l'entreprise ne peut quitter Goderville.

Pour la réalisation d'une première phase d'implantation de ses outils de production, l'entreprise a évalué son besoin foncier à environ 6,2 ha.

Si ce besoin semble réfléchi et estimé au plus juste compte tenu les premières esquisses de plans de masse transmis, nous demandons que le dossier de déclaration de projet valant la mise en compatibilité du SCoT, apporte des éléments de justification et évalue l'impact de ce projet en matière de gestion économe de l'espace et de consommation de foncier agricole, à savoir :

- que devient l'ancien corps de ferme ? ne peut-il pas être en partie utilisé pour accueillir les futures infrastructures ?
- la société envisage une acquisition foncière sur 16 ha, que deviendront les espaces actuellement valorisés par l'activité agricole, non nécessaires à la réalisation de l'usine ?

Enfin, nous partageons la demande de la DDTM, d'inscrire une orientation indiquant que ce transfert d'activité s'accompagnera d'une réflexion sur l'ancien site lorsque l'activité aura cessé. Nous espérons d'ailleurs que cette problématique sera d'ores et déjà explorée dans le cadre du PLUi de la Communauté de Communes Campagne de Caux, en cours de réalisation.

Aussi, au regard de l'examen global du dossier, **nous donnons un avis favorable** à la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du SCoT. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans l'intégration des remarques suscitées par votre dossier.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir, à la fin du processus de révision, la version définitive et applicable du SCoT, soit sous forme papier, soit sur CD.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Sébastien LEVASSEUR
Vice-Président de la Chambre d'agriculture
Président de la Commission Territoires